



Catégorie 1 A



Catégorie 1 B



Catégorie 2 A



Catégorie 2 B



Catégorie 3



Catégorie 4



Catégorie 5



Catégorie 6

SOFIEEC MAROC
20 000 CASABLANCA

E-Mail : sofieec.maroc@gmail.com

Site Web : <https://so-f-i-e-consulting.webnode.fr>

GSM : + 212 (0)763639935 / 0761857712

Patente : 32278393

R.C. : 238967

C.N.S.S. : 8810451

IF : 40417240

I.C.E : 000204254000077



S.F.I.E Consulting S.F.I.E.E.C MAROC
FORMATIONS
INRS – CACES®



SOFIE Consulting

Tél France : 00 33 (0)605295769 / 00 33 (0)605343998

54350 Mont Saint Martin FRANCE

Site Web : so-f-i-e-consulting.webnode.fr

E- Mail : sofiec.fr@gmail.com (France)

Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 44540391354 auprès du préfet de la
région Grand Est



**DIFFERENCES
ENTRE**

ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**ATTESTATION DE FORMATION
SELON LA RECOMMANDATION R482 ET SUIVANT LE REFERENCIEL
C.A.C.E.S. FRANCAIS**

CERTIFICAT ORIGINAL C.A.C.E.S FRANCAIS



ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FRANCE - BELGIQUE

République française

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**CERTIFICAT de
FORMATION PROFESSIONNELLE**

n° 08/8197

Le Ministre certifie que,

M. WILLAIME Laurent
né(e) le 16.08.62 à STRASBOURG 67 a subi avec succès le 11 DECEMBRE 1991
au Centre de FFA de RETHEL ACY ROMANCE 08300 les épreuves de validation de compétences professionnelles
conduisant au titre de CFP de CONDUCTEURS ROUTIERS option GRANTS ROUTIERS MARCHANDISERS SUR TROUS VOIERIERS

* La formation s'est déroulée au (x) centre (s) de FFA de RETHEL ACY ROMANCE 08300

* Ce titre professionnel est homologué au niveau V groupe INSEE 24
Arrêté du 13 JUIN 1990

* Ce titre professionnel sera proposé à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
au niveau groupe INSEE

Établi à CHARLEVILLE BELIERES le 11 DECEMBRE 1991
Ce diplôme permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie B



* L'organisme où s'est déroulée la formation
* Compléter l'une ou l'autre des rubriques conformément
à la situation du titre en regard de l'homologation.



FOREM Formation

DIRECTION REGIONALE DE CHARLEROI

Formateur validation des compétences

Nous certifions que WILLAIME Laurent

né(e) le 16/08/1962

a acquis les compétences suivantes :

Conduite, maniement et maîtrise totale des engins:

Pelle hydraulique à pneus ou à chenilles

Chargeur frontal à pneus, chargeur télescopique

Dumper, pousseur, mini pelle et mini chargeur

Elévateur à colonne

Initiation au : maniement d'un engin de type niveleuse



Relatives à la formation de : **Conducteur d'engins**

Fait à Châtelineau le 21/10/2005

Le titulaire

L'instructeur

Le Responsable de centre

Le Directeur régional

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]
H. DEBODCK

D-PAR-08 - REV 4

ATTESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FRANCE - BELGIQUE

FORMATION

République française

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**CERTIFICAT de
FORMATION PROFESSIONNELLE**

n° 08/8197

Le Ministre certifie que,

M. ~~Monsieur~~ WILLAIME Laurent
né(e) le 16.08.62 à STRASBOURG 67 a subi avec succès le 13 DECEMBRE 1991
au Centre de FPA de RETHEL ACY ROMANCE 08300 les épreuves de validation de compétences professionnelles
conduisant au titre de CFP de CONDUCTEURS ROUTIERS option GRANDS ROUTIERS MARCHANDISES SUR TOUTS VEHICULES

* La formation s'est déroulée au (x) centre (s) de FPA de RETHEL ACY ROMANCE 08300

* Ce titre professionnel est homologué au niveau V groupe INSEE 24

Arrêté du 13 JUIN 1990

* Ce titre professionnel sera proposé à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
au niveau groupe INSEE

Etabli à CHARLEVILLE MEZIERES le 13 DECEMBRE 1991

Ce diplôme permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie RC

Le Ministre
Pour le Ministre, le Préfet
Commissaire de la République



- * L'organisme où s'est déroulée la formation
- * Compléter l'une ou l'autre des rubriques conformément à la situation du titre en regard de l'homologation



FOREM Formation

DIRECTION REGIONALE DE CHARLEROI

Formateurs validation de compétences

Nous certifions que WILLAIME Laurent

né(e) le 16/08/1962

a acquis les compétences suivantes :

Maîtrise de la conduite des :

Grues à tour + maintenance + sécurité

Grues à montage rapide + montage + maintenance + sécurité

En radio commande et en cabine



Relatives à la formation de : **Grutier**

Fait à Châtelineau le 21/10/2005

Le titulaire

L'instructeur

Le Responsable de centre

Le Directeur régional

CACES R4XX ORIGINAL FRANCAIS

MR WILLAIME LAURENT
ACES® numéro(s) :

A	R482200004.A
B1	R482200004.B1
B2	X
B3	X
C1	R482200004.C1
C2	R482200004.C2
C3	X
D	R482200004.D
E	R482200004.E
F	R482200004.F
G	R482200004.G

Document recto/verso. Toute copie doit comporter les deux faces

EFF FORMATION
Tel: 03.24.56.38.23 Fax: 03.24.56.38.24
contact@efformation.fr / www.efformation.fr

Testeur CACES
E.F.F. Formation
03. [REDACTED]

CACES®

Le Nom CACES® est protégé par un dépôt de marque à l'INPI 03.3237295

l'Assurance Maladie

ir vérifier la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour éditer l'attestation correspondante (titulaire) consulter la base de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

CACES® R.482 - Engins de chantier

Cat	TYPE	N° du CACES®	Nom - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Échéance
A	Engins compacts	R482200004.A	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
B1	Déplacement séquentiel Pelles...	R482200004.B1	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
B2	Déplacement séquentiel Foreuses...	X	X	X X
B3	Déplacement séquentiel Rail-route...	X	X	X X
C1	Déplacement alternatif Chargeuses...	R482200004.C1	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
C2	Déplacement alternatif Bouteurs...	R482200004.C2	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
C3	Déplacement alternatif Niveleuses...	X	X	X X
D	Engins de compactage	R482200004.D	ZARLENGA BRUNO	13/01/2020 12/01/2030
E	Engins de transport	R482200004.E	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
F	Charlots de manutention	R482200004.F	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030
G	Utilisation hors production	R482200004.G	BELDJOUDI CEDRIC	13/01/2020 12/01/2030

Options RESEAUX Réussite au QCM - IPR "opérateur" le : XX

Document recto/verso. Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire (en toutes lettres) :
MR WILLAIME LAURENT

Date de naissance :
16/08/1962

Signataire (en toutes lettres) :
Françoise FASSI
Directrice

EFF FORMATION
FORMATION CACES®
03.24.56.38.23

titulaire :
MR WILLAIME LAURENT
ACES® numéro(s) :

1A	R489200007.1A
1B	R489200007.1B
2A	R489200007.2A
2B	R489200007.2B
3	R489200007.3
4	R489200007.4
5	R489200007.5
6	R489200007.6
7	R489200007.7

Document recto/verso. Toute copie doit comporter les deux faces

EFF FORMATION
1 FRANCOIS SOMMER 08210 MOUZON
Inscrit dans la base INRS sous le N° : ICS CAC 0116

ur vérifier la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour éditer l'attestation correspondante (titulaire) consulter la base de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

Le Nom CACES® est protégé par un dépôt de marque à l'INPI 03.3237295

l'Assurance Maladie

CACES® R.484 - Ponts roulants et portiques

Cat	TYPE	N° du CACES®	Nom - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Échéance
1	Pont roulant Portique	R484200008.1	FASSI ERIC	15/01/2020
2	Pont roulant Portique	X	X	X
	Commande en cabine	Non	X	X

Document recto/verso. Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire (en toutes lettres) :
MR WILLAIME LAURENT

Date de naissance :
16/08/1962

Signataire (en toutes lettres) :
Françoise FASSI
Directrice

EFF FORMATION
FORMATION CACES®
03.24.56.38.23

CACES® R377m
Grues à tour

Cat	Obtenu le	N° du CACES®	Testeur pratique	Expire le
GMA	21/05/2020	R377m.003	HESSANI ZEINABAREE	20/05/2025
GME	21/05/2020	R377m.004	HESSANI ZEINABAREE	20/05/2025

(1) « Mouflage NON » : le caces® ne permet pas le chargement de mouflage des grues à tour (cf. question 113 du FAQ)
(4) « cabine NON » : le caces® ne permet pas la conduite des grues à tour (cf. question 113 du FAQ)
(5) « conduite sol NON » : le caces® ne permet pas la conduite des grues à tour depuis le sol (cf. question 77 de FAQ)

Document recto-verso. Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire :
WILLAIME LAURENT

Date de naissance :
16/08/1962

Signataire :
Stéphane Fégélé
Directeur Pédagogique

Le Certificat d'Aptitude de Conduite en Sécurité (CACES) est un **exemple** de formation parmi d'autres pour valider les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique d'un conducteur pour la conduite en sécurité d'une catégorie spécifique d'engins.

Recommandation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, **le CACES n'est pas OBLIGATOIRE**. Son non-utilisation n'expose pas le chef d'entreprise à une sanction directe. Ce dernier peut d'ailleurs assurer la formation à la conduite en sécurité des engins visés par le CACES en faisant passer au conducteur une autre formation que celui-ci. Seule l'Inspection du travail peut estimer qu'une formation à la conduite en sécurité ne respecte pas les dispositions prévues par le Code du travail.

CACES R4XX ORIGINAL FRANCAIS

Numéros
enregistrements

MR WILLAIME LAURENT

ACES® numéro(s) :

A	R482200004.A
B1	R482200004.B1
B2	X
B3	X
C1	R482200004.C1
C2	R482200004.C2
C3	X
D	R482200004.D
E	R482200004.E
F	R482200004.F
G	R482200004.G

livré par:

EFF FORMATION

FRANCOIS SOMMER 08210 MOUZON

Inscrit dans la base INRS sous le N° : ICS [REDACTED]

pour vérifier la validité de ce(s) CACES® (employeurs) ou pour
obtenir l'attestation correspondante (titulaire) consulter la
base de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

EFF FORMATION

Tel: 03 [REDACTED] 24

co [REDACTED] .fr

Testeur CACES

E.F.F.
Formation



CACES®

CACES
ORIGINAL



Le Nom CACES® est protégé par
un dépôt de marque à L'INPI
03.3237295

L'Assurance
Maladie
OPÉQUE PROFESSIONNELLE

Numéros
enregistrements
de la marque

Enregistré sous le
N°44540391354
DREETS Grand Est

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

TEIXEIRA LOPES Tiago André

Date de naissance : 08/01/1989

A participé, du 04/09/2024 au 06/09/2024, à la session de formation :

**CONDUITE DE MANUSCOPIQUE
OPTION TELECOMMANDE**

*Selon la Recommandation R482 Catégorie F et suivant le Référentiel C.A.C.E.S. français. (1)
Selon la Recommandation R483 Catégorie B et suivant le Référentiel C.A.C.E.S. français. (2)*

*(1) Une remise à niveau est préconisée tous les 10 ans.**(2) Une remise à niveau est préconisée tous les 5 ans.*

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 6 septembre 2024



Responsable du site

Signature du Titulaire

Laurent Guillaume
SoFie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Laine
54240 Mont-Saint-Martin
Mail : sofie.fr@gmail.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://so-f-i-e-consulting.leboncoin.fr

So.F.I.E. Consulting

ATTESTATION DE FORMATION

N° 1621

Enregistré sous le
N°44540391354
DREETS Grand Est

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

CIN :

A participé, du 27 septembre 2021 au 24 décembre 2021, à la session de formation :

**FORMATION DE FORMATEUR
EN CONDUITE DES ENGS DE TRAVAUX PUBLICS**

*En référence au programme AGEVEC ONUDI pour la formation des formateurs OFFPT
Selon la Recommandation R482 Catégories A,B1,C1,C2,C3,D,E,F,G de la CARSAT, conformément à l'article R.4323-55 du Code Travail français*

Et qu'il a satisfait à l'examen théorique et pratique de fin de formation.

La présente attestation lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 24 décembre 2021

 **SoFie Consulting**

Laurent Guillaume
SoFie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutention et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Laine
54240 Mont-Saint-Martin
Mail : sofie.fr@gmail.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://so-f-i-e-consulting.leboncoin.fr

Titulaire

**F.I.E.C. MAROC**

S.O.F.I.E.C. MAROC
39, Allée de la Vierge, 2001
Casablanca - Maroc 20211963
Email : sofie.maroc@sofieconsulting.com

DIFFERENTES**ATTESTATIONS DE FORMATIONS****EUROPE - MAROC**

•

En revanche, conformément aux articles du Code du travail français (Art.4323-55, 56,57 et 58) l'autorisation de conduite est un titre obligatoire pour conduire certains équipements. Elle est établie et délivrée, au conducteur, par le chef d'établissement sur la base d'une évaluation théorique et pratique prouvant que le conducteur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire en sécurité de l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée. Cet examen d'aptitude est réalisé par le médecin du travail (visite médicale).

- Le conducteur de l'engin doit également avoir une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site où il évolue avec son engin.
- Délivrer une autorisation de conduite sans preuve d'attestation de formation théorique et pratique suivant le référentiel français est mettre en jeu la responsabilité civile de l'employeur, même en l'absence de tout accident du travail.

**ATTESTATION DE FORMATION
SELON LA RECOMMANDATION R486
ET
SUIVANT LE REFERENCIEL C.A.C.E.S. FRANCAIS**

Logo client



ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

LAZRAK Moad

CIN : M606752

A participé, du 14/04/2025 au 16/04/2025, à la session de formation :

Thème formation

CONDUITE DE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

Selon la recommandation R486 Catégorie 3B et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

Texte
réglementaire

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 16 avril 2025

Logo Société de
formations



Enregistrée sous le
N°4454039194
DREETS Grand Est France

Numéro
enregistrement
France

Durée de validité

Tampon société
France

S.O.F.I.E.E.C MAROC
39 Avenue Lalla Yacout 5 Etg Appt D
CASABLANCA - Maroc 20153 99.35
E-mail: sofiecmaroc@gmail.com

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

Laurent William
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutentions et du lavages C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbé
54290 Mont Saint Martin
Mail : sofiec.fr@gmail.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://so-f-i-e-consulting.webnode.fr

So.F.I.E. Consulting

Tampon société Maroc
éligible CSF OFPPT

ATTESTATIONS DE FORMATIONS

VALABLE POUR EUROPE ET INTERNATIONAL



ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC



Enregistrée sous le
N°44540391354
DREETS Grand Est France

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

LAZRAK Moad

CIN : M606752

A participé, du 14/04/2025 au 16/04/2025, à la session de formation :

CONDUITE DE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL

Selon la recommandation R486 Catégorie 3B et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mont Saint Martin, le 16 avril 2025

S.o.F.I.E. Consulting

S.O.F.I.E.E.C MAROC
39 Avenue Lala Racout 5 Etg Appt D
CASABLANCA Maroc 63 99 35
E-mail : sofiec.maroc@gmail.com

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

Laurent Willaume
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutentions et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbe
54290 Mont Saint Martin
Mail : sofiec.fr@gmail.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://so-f-i-e-consulting.webnode.fr

So.F.I.E. Consulting



ATTESTATION DE FORMATION

S.O.F.I.E.E.C MAROC



Enregistrée sous le
N°44540391354
DREETS Grand Est France

Nous, soussignés, certifions que Monsieur :

LAOUMRI Youness

CIN : BM13043

A participé, du 03/03/2025 au 05/03/2025, à la session de formation :

CONDUITE DE PONT ROULANT CABINE ELINGAGE

Selon la recommandation R484 Catégorie 2 et suivant le référentiel C.A.C.E.S. français

et qu'il a satisfait aux examens de fin de formation.

La présente attestation, d'une durée de validité de 05 ans, lui a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 5 mars 2025

S.o.F.I.E. Consulting

S.O.F.I.E.E.C MAROC
39 Avenue Lala Racout 5 Etg Appt D
CASABLANCA Maroc 63 99 35
E-mail : sofiec.maroc@gmail.com

S.O.F.I.E.E.C MAROC

Signature du titulaire

Laurent Willaume
Sofie Consulting
formations à la conduite des engins de chantier
de manutentions et du levage C.A.C.E.S.
3 rue Joseph Labbe
54290 Mont Saint Martin
Mail : sofiec.fr@gmail.com - Tél : (0033) 06 05 34 39 98
http://so-f-i-e-consulting.webnode.fr

So.F.I.E. Consulting

AUTORISATION DE CONDUITE

DELIVREE PAR L'EMPLOYEUR A RECEPTION DE L'ATTESTATION DE FORMATION ENVOYE PAR ORGANISME DE FORMATION

Le processus de délivrance de l'autorisation de conduire

Le chef d'entreprise est le responsable de la délivrance de l'autorisation de conduite donnée au personnel cariste amené à conduire un chariot de manutention à conducteur porté.

La délivrance de cette autorisation, valable cinq ans, respectera les étapes suivantes :

- **Vérification de l'aptitude** : par le médecin de travail, qui délivre une aptitude médicale à la conduite valable un an.
- **Formation à la conduite** : par un organisme qui dispense une formation adaptée au type de chariot de manutention.
- **Test de connaissances** : par la réussite à un test des connaissances reçues lors de la formation, valable cinq ans.
- **Formation à l'entreprise** : par le chef d'entreprise, instruction sur les particularités de l'entreprise, le plan de circulation et les risques spécifiques.
- **Autorisation de conduire** : rédaction par le chef d'entreprise d'une carte nominative délivrée à l'intéressé l'autorisant à la conduite du matériel décrit.

Modèle d'autorisation de conduite de chariots

Recto	Verso
Logo de la société Autorisation de conduite de chariots automoteurs Référence n° Délivrée par : Prénom et NOM Directeur Général de la société NOM DE LA SOCIETE Date : .. / .. /	Photo du titulaire Le titulaire : Prénom et NOM Qualification : est autorisé à conduire les chariots de l'entreprise Catégorie 3 : Marque n° Catégorie 5 : Marque n°

FORMATIONS R489 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

- CACES ou Autorisation de Conduite ?
- L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à ses salariés qui conduisent des chariots automoteurs. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance de l'autorisation de conduite soit par la présentation d'un certificat CACES en cours de validité.
- Le CACES est un certificat propre au titulaire. Il sera valable dans toutes les entreprises qu'il fréquente.
- La formation à l'autorisation de conduite est propre à l'entreprise dans laquelle elle a été passée. En cas de changement d'employeur il faudra refaire une formation à l'autorisation de conduite.

Debutant : durée des formations 5 Jours
Expérimenté : durée des formations 3 Jours

R.489

Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Cat. 1A Transpalettes à conducteur porté Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite Hauteur de levée ≤ 1,20m  <i>Précédemment catégorie 1</i>	Cat. 1B Gerbeurs à conducteur porté Hauteur de levée > 1,20m  L'obtention du CACES® de la catégorie 1B permet à l'employeur de délivrer l'Autorisation de Conduite pour la catégorie 1A.	Cat. 2A Chariots à plateau porteur Capacité de charge ≤ 2t  L'obtention du CACES® de la catégorie 2B permet à l'employeur de délivrer l'Autorisation de Conduite pour la catégorie 1B.	Cat. 2B Chariots tracteurs industriels Capacité de traction ≤ 25t   <i>Précédemment catégorie 2</i>
Cat. 3 Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux Capacité nominale ≤ 6t  	Cat. 4 Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux Capacité nominale > 6t 	Cat. 5 Chariots élévateurs à mât rétractable   	Cat. 6 Chariots élévateurs à poste de conduite élévable Hauteur de plancher > 1,20m 
Cat. 7 Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.			

FORMATIONS R486 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

- **CACES ou Autorisation de Conduite ?**
- L'employeur a l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à ses salariés qui conduisent des PEMP. Pour cela il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité soit par une formation à la délivrance de l'autorisation de conduite soit par la présentation d'un certificat CACES en cours de validité.
- Le CACES est un certificat propre au titulaire.
- Il sera valable dans toutes les entreprises qu'il fréquente.
- La formation à l'autorisation de conduite est propre à l'entreprise dans laquelle elle a été passée. En cas de changement d'employeur il faudra refaire une formation à l'autorisation de conduite.

Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

Cat. A

Élévation verticale

- PEMP dont la projection verticale de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifié par le fabricant.

- Avec ou sans stabilisateur

Option porte-engins



Précédemment catégories 1A et 3A

Cat. B

Élévation multidirectionnelle

- Toutes les autres PEMP
- Avec ou sans stabilisateur

Option porte-engins



Précédemment catégories 1B et 3B

Cat. C

Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B

- Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.



Pas d'équivalence CACES® pour les catégories 2A et 2B.
Ces engins nécessitent cependant toujours une
Autorisation de Conduite.

Plus d'informations auprès de votre conseiller.

FORMATIONS R482 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 10 ANS

• Définition

- Un engin de chantier correspond à toute machine de chantier qu'elle soit à conducteur porté ou télécommandée.

Debutant : durée des formations 5 Jours

Expérimenté : durée des formations 3 Jours

Cat. A Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante ** ▶ Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques ≤ 6T ▶ Compacteurs de masse ≤ 6T ▶ Chargeuses à chenilles ou sur pneumatiques ≤ 6T ▶ Moto-basculeurs ≤ 6T ▶ Chargeuses-pelleteuses ≤ 6T ▶ Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100cv    Précédemment catégorie 1	Cat. B1 Engins d'extraction à déplacement séquentiel *** ▶ Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatique > 6T ▶ Pelles multifonctions  Précédemment catégorie 2	Cat. B2 Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel ▶ Machines automotrices de sondage ou de forage  Précédemment catégorie 2	Cat. B3 Engins rail-route à déplacement séquentiel ▶ Pelles hydrauliques rail-route  Précédemment catégorie 2
	Cat. C1 Engins de chargement à déplacement alternatif *** ▶ Chargeuses sur pneumatiques > 6T ▶ Chargeuses-pelleteuses > 6T  Précédemment catégorie 4	Cat. C2 Engins de réglage à déplacement alternatif *** ▶ Bouteurs ▶ Chargeuses à chenilles > 6T  Précédemment catégorie 3	Cat. C3 Engins de nivellement à déplacement alternatif *** ▶ Niveleuses automotrices  Précédemment catégorie 6
Cat. D Engins de compactage *** ▶ Compacteurs à cylindres, pneumatiques ou mixtes > 6T ▶ Compacteurs à pieds dameurs > 6T   Précédemment catégorie 7	Cat. E Engins de transport ▶ Tombereaux rigides ou articulés ▶ Tracteur agricole > 100cv   Précédemment catégorie 8	Cat. F Chariot de manutention tout-terrain ***  Précédemment catégorie 9	Cat. G Conduite des engins hors production **  Précédemment catégorie 10

FORMATIONS R484 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

LES CATEGORIES DE CACES® R.484

■ LES ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

Les équipements visés par cette recommandation sont les ponts roulants et les portiques (y compris les semi-portiques), selon la norme européenne harmonisée EN 15011+A1 :2014.

Un pont roulant est un appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement. Il comporte au minimum une poutre horizontale sur laquelle se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.

Un portique est un appareil de levage à charge suspendue pouvant se déplacer en translation le long de rails ou de chemins de roulement, comportant au minimum une poutre horizontale appuyée sur au moins une palée, et sur laquelle se déplace en direction au moins un mécanisme de levage.



Pont bipoutre posée

Pont monopoutre posée

Pont monopoutre suspendue



Semi-portique bipoutre



Semi-portique monopoutre



Portique bipoutre



Portique monopoutre

8

LES CATEGORIES DE CACES® R.484

La validité du CACES® R.484 est de 5 ans.

Catégorie 1

Ponts roulants et portiques à commande au sol.



Catégorie 2

Ponts roulants et portiques à commande en cabine.



9

Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

FORMATIONS R487 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

LA DÉFINITION D'UNE GRUE À TOUR

■ LES CATÉGORIES DE CACES® R.487

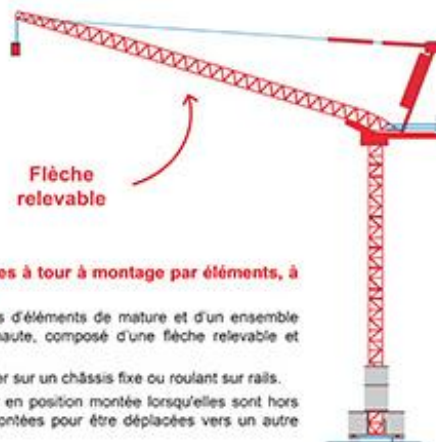
Catégorie 1 : grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice



Elles sont constituées d'éléments de mâture et d'un ensemble pivotant en partie haute, composé d'une flèche horizontale équipée d'un chariot de distribution et d'une contre-flèche.

Elles peuvent reposer sur un châssis fixe ou roulant sur rails.

Elles peuvent rester en position montée lorsqu'elles sont hors service et être démontées pour être déplacées vers un autre chantier.



Catégorie 2 : grues à tour à montage par éléments, à flèche relevable

Elles sont constituées d'éléments de mâture et d'un ensemble pivotant en partie haute, composé d'une flèche relevable et d'une contre-flèche.

Elles peuvent reposer sur un châssis fixe ou roulant sur rails.

Elles peuvent rester en position montée lorsqu'elles sont hors service et être démontées pour être déplacées vers un autre chantier.

24

LA DÉFINITION D'UNE GRUE À TOUR

Catégorie 3 : grues à tour à montage automatisé

La rotation s'effectue sous le mât, au-dessus du châssis fixe. Le lestage se trouve en bas sur le châssis. Elles sont utilisées pour la construction de petits ouvrages.

Elles sont constituées d'une mâture et d'une flèche horizontale équipée d'un chariot de distribution, et/ou d'une flèche inclinable.

L'ensemble est dit "à rotation par le bas".

Elles peuvent reposer sur un châssis fixe ou roulant sur rails.

Elles peuvent rester en position montée lorsqu'elles sont hors service et être abaissées pour être déplacées vers un autre chantier.



Modes de conduite et options

Catégorie R487	Mode de conduite imposé	Évaluations optionnelles	
		Conduite	Équipement
Catégorie 1 Grue à tour à montage par éléments, à flèche distributrice	En cabine	Incluse dans le CACES® R487 cat. 1	Au moyen d'une télécommande Translation sur rails
Catégorie 2 Grue à tour à montage par éléments, à flèche relevable	En cabine	Incluse dans le CACES® R487 cat. 2	Au moyen d'une télécommande Translation sur rails
Catégorie 3 Grue à tour à montage automatisé	Avec une télécommande	En cabine	Incluse dans le CACES® R487 cat. 3 Translation sur rails

Validité des CACES® R377m

La détention d'un CACES® R377m en cours de validité dispense d'un ou plusieurs CACES® R487 selon les règles de du tableau suivant :

CACES® R377m détenu	Avec option	Dispense de(s) CACES® R487 de(s) catégorie(s)	Mode de conduite
Grue à montage par éléments	Cabine : OUI	1 et 2	En cabine
	Conduite au sol : OUI	1 et 2	Par télécommande
Grue à montage automatisé	Cabine : OUI	3	En cabine
	Conduite au sol : OUI	3	Par télécommande

25

Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

FORMATIONS R483 SUIVANT REFERENTIEL CACES FRANCAIS VALIDITE 5 ANS

LES TYPOLOGIES DES GRUES MOBILES

■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE GRUES

Catégories selon la recommandation R.483

Le montage des grues sur un porteur nécessite souvent le renforcement du châssis. Elles peuvent se trouver à différents endroits.

Les grues mobiles sont classées en deux catégories. Un CACES® peut être délivré pour chacune de ces catégories.

Catégorie A : grues mobiles à flèche treillis



Catégorie B : grues mobiles à flèche télescopique



Modes de conduite et options

Catégorie R483	Mode de conduite imposé	Évaluations optionnelles
Catégorie A Grue mobile à flèche treillis	En cabine	Conduite au moyen d'une télécommande Incluse dans le CACES® R483 catégorie A.
Catégorie B Grue mobile à flèche télescopique	En cabine	Conduite au moyen d'une télécommande Circulation en charge

32

LES TYPOLOGIES DES GRUES MOBILES

Validité des CACES® R.383m

La détention d'un CACES® R.383m (en cours de validité) dispense d'un ou plusieurs CACES® R.483 selon les correspondances du tableau ci-dessous :

CACES® R.383m détenu	Dispense du CACES® R.483 de la catégorie	Organes de roulement	Mode de conduite
1A	A	Roues	En cabine
2A	A	Chenilles	En cabine
1B	B	Roues	En cabine
2B	B	Chenilles	En cabine
1C	Pas de dispense. Équipements non concernés par la recommandation R483		
2C	Pas de dispense. Équipements non concernés par la recommandation R483		

■ LES ACCESSOIRES DE LEVAGE ET LES ÉQUIPEMENTS INTERCHANGEABLES



33

Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

FORMATIONS
R490 SUIVANT
REFERENTIEL
CACES FRANCAIS
VALIDITE 5 ANS



Derrière cabine



Derrière porteur



En position intermédiaire



Montage roulant



Potence

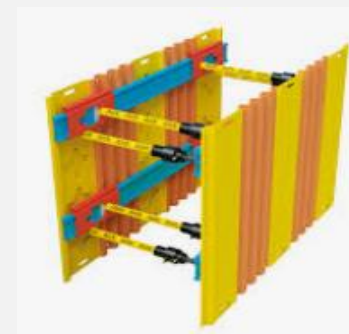
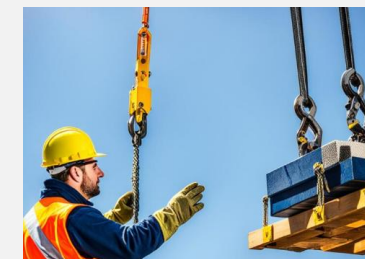
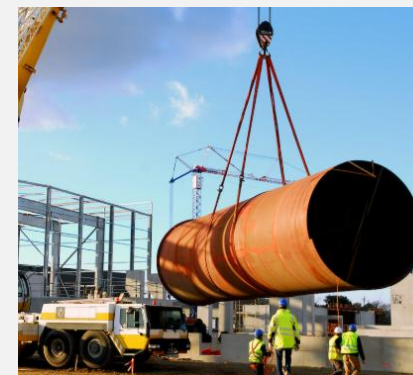
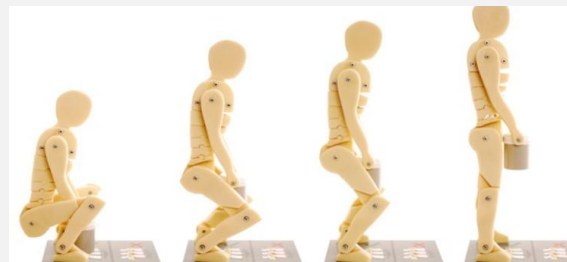
Debutant : durée de formations 5 Jours

Expérimenté : durée de formations 3 Jours

FORMATIONS DIVERS SST

Debutant : durée de formations 2 Jours

Expérimenté : durée de formations 1 Jour



NOS
REFERENCES
CLIENTS
EUROPE ET
INTERNATIONAL



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



L'ORÉAL



SOLVAY

